

# PLAN D'ACTION 2019-2020 DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI



**Rédaction**

Direction générale des politiques d'emploi, de la planification et du marché du travail  
Secteur Emploi-Québec  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

**Réalisation infographique et édition**

Direction des communications  
Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Ce plan d'action peut être consulté sur le site d'Emploi-Québec :  
[www.emploiquebec.gouv.qc.ca](http://www.emploiquebec.gouv.qc.ca)

**Dépôt légal** – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2019  
ISBN 978-2-550-84395-5 (imprimé)  
ISBN 978-2-550-84396-2 (PDF)



# TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DU MINISTRE.....	3
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>6</b>
<b>2. LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI QUÉBÉCOIS.....</b>	<b>8</b>
<b>3. ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2019-2020.....</b>	<b>10</b>
<b>4. LES INDICATEURS DE RÉSULTATS CIBLÉS.....</b>	<b>14</b>
<b>5. LES ORIENTATIONS ET LES STRATÉGIES D'ACTION.....</b>	<b>16</b>
<b>Orientation 1.</b> Connaître et diffuser les besoins actuels et futurs du marché du travail.....	16
<b>Orientation 2.</b> Soutenir davantage d'entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux conditions actuelles du marché du travail.....	18
<b>Orientation 3.</b> Intégrer et maintenir en emploi le plus grand nombre de personnes, notamment par le développement des compétences, particulièrement les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que la clientèle de l'assistance sociale .....	20
<b>Orientation 4.</b> S'assurer d'un bon arrimage des services publics d'emploi avec leurs partenaires et également entre les interventions auprès des individus et celles auprès des entreprises .....	24
<b>6. LES RESSOURCES DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI .....</b>	<b>26</b>
<b>Annexe 1.</b> Tableau synoptique - Plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi.....	28
<b>Annexe 2.</b> Répartition du budget de dépenses 2019-2020 pour l'intervention des services publics d'emploi .....	37



# MESSAGE DU MINISTRE

D'ici 2026, on estime que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au Québec. Ce chiffre s'explique notamment par une économie en croissance depuis les cinq dernières années. Selon les données, en 2018, le taux d'emploi des Québécois âgés de 15 à 64 ans a atteint un nouveau sommet historique, à 75,4 %, alors que le taux de chômage de l'ensemble de la population a touché un nouveau creux, à 5,5 %.

Ces circonstances entraînent toutefois un phénomène de rareté de main-d'œuvre qui, bien que favorable aux chercheurs d'emploi, accroît les difficultés de recrutement pour les entreprises. J'ai été à même de le constater dans le cadre de ma tournée du Québec En action pour la main-d'œuvre amorcée en janvier 2019. En effet, plusieurs employeurs m'ont sensibilisé aux défis de recrutement auxquels ils font face. C'est dans ce contexte que le Plan d'action présente les actions qui seront mises en œuvre par le gouvernement du Québec en matière de services publics d'emploi.

Afin d'atteindre les objectifs ciblés, le Plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi est structuré autour de quatre orientations. Il vise à faire connaître et à diffuser davantage les besoins actuels et futurs du marché du travail. Il a également pour but d'accroître auprès des entreprises les interventions de soutien à la gestion des ressources humaines et de formation continue en entreprise. De plus, il souhaite maximiser l'intégration dans le marché du travail des personnes sans emploi en mesure de travailler. Finalement, le Plan d'action veut permettre un meilleur arrimage des interventions auprès des individus et des entreprises, notamment afin de favoriser le maintien en emploi.

Le Plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi a été élaboré en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail. Dans les différentes régions du Québec, il se concrétise par les actions adaptées aux besoins locaux et régionaux, prévues au volet main-d'œuvre et emploi des 17 plans d'action régionaux de Services Québec.

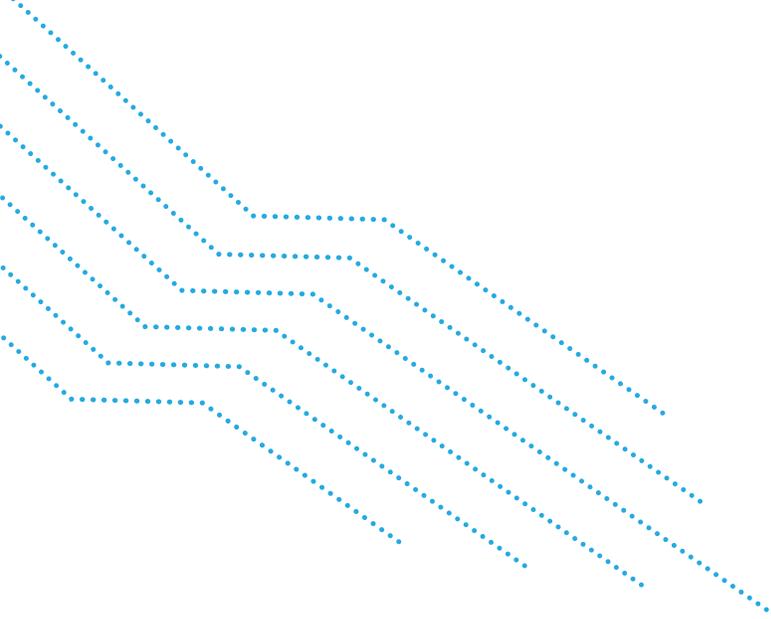
Je suis persuadé que nous relèverons avec brio les nombreux défis liés au marché de l'emploi. Les orientations et les actions mises en œuvre contribueront à la vitalité économique des régions et permettront d'améliorer les conditions socioéconomiques de l'ensemble des Québécois.



Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale  
Ministre responsable de la région de la Mauricie







## PLAN D'ACTION SUR LA MAIN-D'ŒUVRE (PAMO)

Pour répondre aux besoins du marché du travail québécois et doter le Québec d'un ensemble d'actions lui permettant de s'adapter à un contexte en constante évolution, le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, M. Jean Boulet, a dévoilé, le 23 septembre 2019, le Plan d'action pour la main-d'œuvre (PAMO) qui s'élabore en continu. Les partenaires du marché du travail seront consultés régulièrement afin de l'enrichir.

L'intervention gouvernementale en lien avec le PAMO se concentre sur quatre fronts :

- **Intégrer le plus grand nombre de personnes** au marché du travail, entre autres, les personnes handicapées, les travailleurs expérimentés, les Autochtones et les personnes immigrantes.
- **Adapter la main-d'œuvre actuelle** pour soutenir les travailleurs afin d'actualiser leurs compétences pour répondre aux transformations de l'économie par la formation continue.
- **Préparer la future main-d'œuvre** en offrant des formations adaptées à l'évolution des besoins du marché du travail et en orientant les jeunes vers les domaines ciblés.
- **Accroître la productivité des entreprises** en accompagnant celles-ci dans la mise en place de solutions pour compenser la rareté de la main-d'œuvre, soit la réorganisation du travail, l'acquisition d'équipement, la numérisation, la robotisation, l'intégration des technologies de l'information, la recherche et le développement.

Le Plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi contribuera à la réalisation du PAMO par la mise en œuvre des stratégies d'action qui y sont prévues et par l'atteinte des objectifs ciblés de résultats annuels.

# 1. INTRODUCTION

La Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et sur la Commission des partenaires du marché du travail prévoit qu'un plan d'action soit préparé annuellement par le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale, en collaboration avec la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), en matière de main-d'œuvre et d'emploi et que ce plan détermine les objectifs de résultats, les moyens retenus pour les atteindre ainsi que les paramètres de répartition des budgets afférents aux services publics d'emploi.

Le Plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi (ci-après nommé plan d'action 2019-2020) décrit les actions qui seront mises en œuvre par les services publics d'emploi dans la prochaine année afin de répondre aux besoins du marché du travail québécois et d'atteindre les cibles fixées.

Pour ce faire, il présente l'offre de services publics d'emploi (section 2), les enjeux actuels pour les services publics d'emploi et le marché du travail québécois (section 3) ainsi que les cibles des indicateurs de résultats à atteindre au terme de l'année 2019-2020 (section 4).

Ces enjeux et indicateurs sont la pierre d'assise des orientations et stratégies d'action (section 5) qui seront développées et mises en œuvre par les services publics d'emploi dans la prochaine année.

Enfin, ce plan présente un aperçu des ressources disponibles pour la mise en œuvre des stratégies d'action et en vue d'atteindre les résultats prévus (section 6).

## FAITS SAILLANTS

- L'effet combiné de la croissance économique et de la tendance à la baisse de la population des 15 à 64 ans fait que le Québec tend vers le plein emploi, une situation qui est d'ailleurs déjà observable dans plusieurs régions. En 2018, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans a atteint un nouveau sommet historique, à 75,4 %, tandis que le taux de chômage de l'ensemble de la population a touché un nouveau creux, à 5,5 %. Cette tendance se prolongera pour les années à venir, alors que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au Québec au cours de la période 2017-2026.
- Cela entraîne une rareté de main-d'œuvre, un phénomène favorable aux chercheurs d'emploi, mais qui augmente les difficultés de recrutement auxquelles font face les entreprises. Des besoins accrus de soutien aux entreprises se manifestent en ce qui a trait à la gestion de leurs ressources humaines, notamment en matière de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre. Pour répondre aux besoins d'un nombre croissant d'employeurs, les services publics d'emploi rehaussent à 13 901 l'objectif du nombre d'entreprises qu'ils prévoient aider en 2019-2020. Le succès des interventions se fonde notamment sur la réponse concertée avec les autres ministères et organismes aux besoins des entreprises québécoises.
- Le plan d'action 2019-2020 prend en compte les initiatives mises de l'avant dans le cadre de la tournée des régions amorcée par le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale en 2019, et celles de la « Grande corvée », soit l'intervention proactive auprès des entreprises qui éprouvent des difficultés à pourvoir leurs postes pour les aider à trouver une solution.
- Le contexte est propice à l'innovation, car les besoins actuels des personnes et des entreprises exigent l'adaptation de l'offre de services publics d'emploi. En 2019-2020, une quinzaine de projets d'expérimentation se poursuivront avec différents partenaires locaux, régionaux et nationaux, afin de mettre en œuvre et d'évaluer de nouvelles formules d'intervention auprès de la clientèle. Un appel de projets sera lancé pour en amorcer d'autres.
- Afin de favoriser la présence en emploi du plus grand nombre, de nouvelles stratégies d'action visent à soutenir l'intégration et le maintien en emploi des personnes, notamment la clientèle des programmes d'assistance sociale et les personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

## 2.

## LES SERVICES PUBLICS

## D'EMPLOI QUÉBÉCOIS

### 2.1. LES SERVICES D'EMPLOI

Au Québec, les services publics d'emploi relèvent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Les interventions des services publics d'emploi s'inscrivent dans la perspective selon laquelle l'emploi est le meilleur moyen de réduire la pauvreté et d'assurer l'autonomie financière des personnes. Elles permettent de réduire le chômage, l'exclusion sociale et la pauvreté, et de soutenir le développement social et la prospérité économique du Québec.

À cette fin, des services d'emploi sont offerts à l'ensemble des Québécoises et des Québécois ainsi qu'aux entreprises. Des services universels d'accueil, de placement et d'information sur le marché du travail sont ainsi offerts à l'ensemble de la population, en mode libre-service ou assisté. En plus de ces services universels, des services spécialisés pour intégrer et se maintenir en emploi sont offerts aux personnes sans emploi qui, sans une intervention adaptée, risquent de voir leur période de chômage se prolonger ou de ne pas se trouver d'emploi. Les services d'emploi aux individus font partie d'un continuum de services axés sur l'emploi assurant aux personnes qui cherchent un emploi, intègrent le marché du travail ou souhaitent se maintenir en emploi un cheminement fluide et un accompagnement en fonction à la fois de leurs besoins et de ceux du marché du travail.

Les services aux entreprises ont pour objectif d'aider celles-ci dans le développement des compétences de leur main-d'œuvre et l'amélioration de leurs pratiques en gestion des ressources humaines, notamment quant à leurs processus d'attraction, de recrutement et de rétention de la main-d'œuvre et quant à la gestion de la diversité de la main-d'œuvre. Ces services aident les entreprises à pourvoir leurs postes. Le soutien qui leur est accordé pour le développement des compétences de leur main-d'œuvre et pour l'organisation du travail favorise aussi une hausse de leur productivité.

Les services sont offerts par le biais des centres locaux d'emploi et des bureaux de Services Québec, ce qui permet un accès simplifié aux services gouvernementaux en personne, par téléphone et en ligne sur tout le territoire québécois. Cette proximité permet également aux services publics d'emploi d'être proactifs auprès des personnes et des entreprises pour mieux comprendre leurs besoins et leur venir en aide rapidement.

Le Plan d'action 2019-2020 des services publics d'emploi est complémentaire au Plan stratégique 2017-2020 de la Commission des partenaires du marché du travail, aux plans d'action des comités sectoriels de main-d'œuvre et à ceux des comités consultatifs sur la main-d'œuvre. Il est également arrimé avec les objectifs du Plan stratégique 2019-2023 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale<sup>1</sup>.

1. Les interventions des services publics d'emploi visent particulièrement l'atteinte des objectifs de l'orientation 2 de la planification stratégique 2019-2023 du Ministère, soit « Adapter les interventions aux besoins de la clientèle ».

## 2.2. CADRE DE GESTION

Les enjeux et orientations du présent plan d'action national se prolongent à l'échelle régionale dans le volet main-d'œuvre et emploi des plans d'action des directions régionales de Services Québec convenus avec les Conseils régionaux des partenaires du marché du travail.

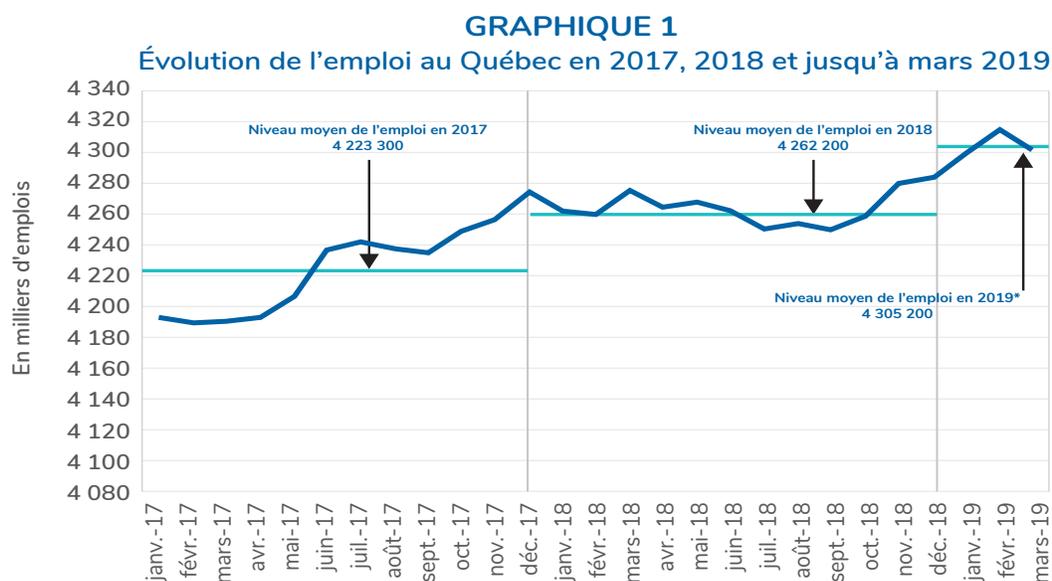
La prestation des services publics d'emploi est planifiée de façon décentralisée, pour une plus grande adaptation aux besoins du marché du travail régional et à ceux des clientèles locales. Ainsi, tout en respectant les grandes orientations du plan d'action national, les directions régionales de Services Québec sont autonomes dans l'utilisation des mesures du panier de services d'emploi, la mise en œuvre de stratégies et la gestion budgétaire. Par conséquent, leur utilisation peut différer d'une région à l'autre en fonction des priorités et des caractéristiques du territoire.

Sur l'ensemble du territoire québécois, les interventions des services publics d'emploi sont réalisées selon un mode de gestion par résultats, c'est-à-dire que le plan d'action national prévoit des cibles annuelles pour certains indicateurs de résultats ciblés, et non pas des objectifs sur les moyens à utiliser pour les atteindre. Ce mode de gestion permet la réalisation d'interventions efficaces et l'appréciation de l'atteinte de résultats concrets, notamment en ce qui a trait au retour en emploi des personnes ayant bénéficié des services publics d'emploi. Les interventions en matière d'emploi sont par ailleurs menées en partenariat avec des organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec et avec des organismes à vocation économique, pour compléter les activités des services publics d'emploi et offrir aux entreprises et à la population une diversité de services. Ces organismes sont également importants pour amener les services publics d'emploi à innover.

# 3. ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2019-2020

## 3.1. ÉTAT DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le marché du travail québécois se trouve actuellement dans une situation enviable. Soutenu par la croissance économique, l'emploi au Québec a poursuivi sa progression, le nombre d'emplois s'établissant à 4 262 200 en 2018, un sommet annuel historique, soit près de 39 000 emplois de plus qu'en 2017. Le graphique 1 présente l'évolution de l'emploi au Québec en 2017, en 2018 et jusqu'à présent.



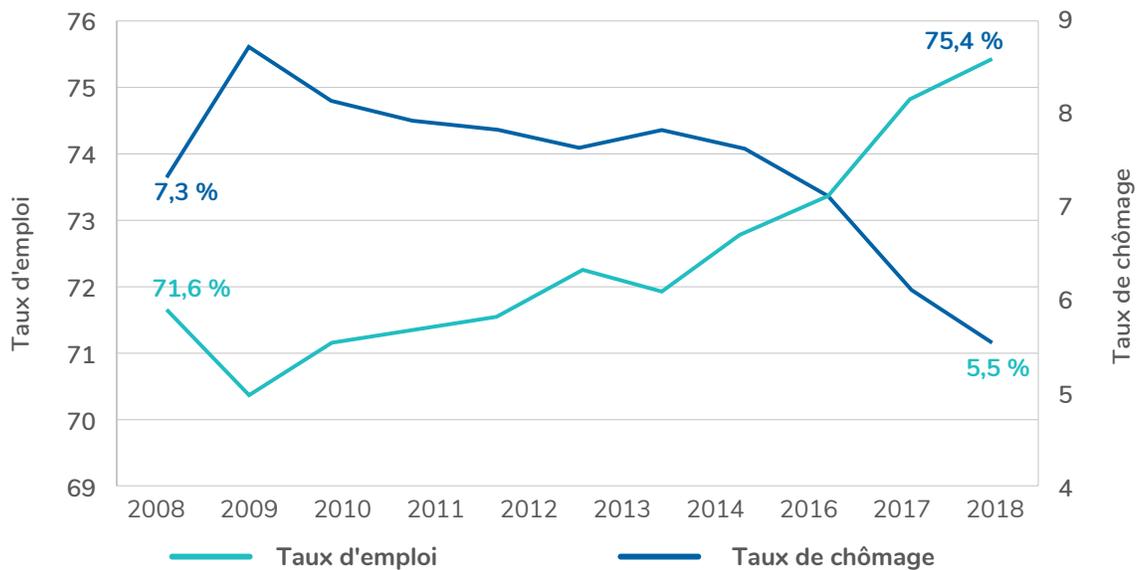
\* Le niveau de l'emploi de 2019 est une moyenne des données désaisonnalisées de janvier à mars.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*. Compilation : Secteur Emploi-Québec

L'effet combiné de la croissance économique et de la tendance à la baisse de la population âgée de 15 à 64 ans fait que le Québec tend vers le plein emploi, une situation qui est d'ailleurs déjà observable dans plusieurs régions. En 2018, le taux d'emploi des personnes âgées de 15 à 64 ans a atteint un nouveau sommet historique, à 75,4 %, tandis que le taux de chômage de l'ensemble de la population a touché un nouveau creux<sup>2</sup>, à 5,5 % (graphique 2). Cette tendance se prolongera pour les années à venir, alors que plus de 1,4 million d'emplois seront à pourvoir au Québec au cours de la période 2017-2026.

<sup>2</sup> Les sommets (creux) historiques mentionnés sont des sommets (creux) observés depuis le début des séries chronologiques de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada en 1976.

**GRAPHIQUE 2**  
 Évolution du taux d'emploi des personnes âgées de 15-64 ans  
 et du taux de chômage de l'ensemble de la population entre 2008 et 2018

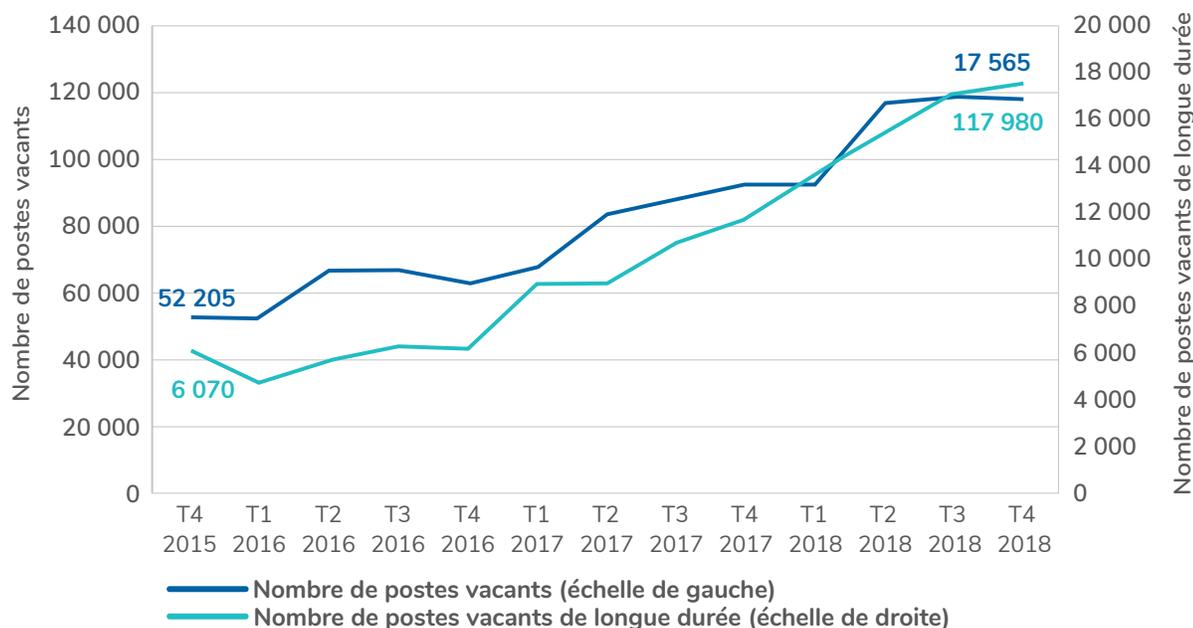


Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.

Le fait que de moins en moins de personnes soient disponibles pour occuper un emploi entraîne des difficultés de recrutement pour les entreprises. Bien qu'ils ne représentent qu'une faible part des emplois, le nombre de postes vacants a plus que doublé au Québec entre les quatrièmes trimestres de 2015 et de 2018, comme le montre le graphique 3. Au quatrième trimestre de 2018, le taux de postes vacants au Québec, soit le nombre de postes vacants en proportion de l'ensemble des emplois salariés occupés ou vacants, s'élevait à 3,2 %, ce qui est légèrement inférieur à ce qui est observé en Ontario (3,3 %) et au Canada (3,3 %).

### GRAPHIQUE 3

#### Évolution du nombre total de postes vacants et du nombre de postes vacants de longue durée depuis le quatrième trimestre de 2015



Source : Statistique Canada, *Enquête sur les postes vacants et les salaires*.

L'effet de la rareté de la main-d'œuvre est également observable sur la durée moyenne de la période de chômage, qui est passée de près de 23 semaines en 2014 à moins de 19 semaines en 2018. De plus, de 2014 à 2018, comme le nombre de prestataires québécois de l'assurance-emploi a diminué de 20 % (passant de 247 449 à 198 004), et que le nombre de prestataires de l'assistance sociale sans contraintes à l'emploi a diminué de 15 % (passant de 138 033 à 117 154), le bassin potentiel de personnes devant recourir aux services publics d'emploi est en diminution. Par ailleurs, la part relative des prestataires de l'assistance sociale sans contraintes depuis 4 ans et plus parmi les prestataires sans contraintes à l'emploi s'est accrue, passant de 35,2 % à 38,4 %. Ainsi, une part plus importante de ces prestataires est susceptible de faire face à des obstacles à l'emploi.

### 3.2. ENJEUX POUR LES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI EN 2019-2020

Trois principaux enjeux influenceront les interventions des services publics d'emploi en 2019-2020.

#### Enjeu 1. La disponibilité d'une main-d'œuvre compétente dans un contexte où le Québec tend vers le plein emploi

Le phénomène de rareté de main-d'œuvre nécessite plus que jamais que toutes les personnes qui sont en mesure d'occuper un emploi et qui le désirent puissent effectivement être en emploi. Les Québécoises et les Québécois sans emploi, notamment les clients des programmes d'assistance sociale, sont de moins en moins nombreux. Et pour certaines des personnes sans emploi aptes à travailler, les besoins en accompagnement vers l'emploi pourront être plus importants, nécessitant parfois des plans d'intervention spécifiques et intensifs, car les problématiques liées à leur insertion en emploi sont plus complexes.

Pour contribuer à ce que les entreprises trouvent la main-d'œuvre dont elles ont besoin, les services publics d'emploi devront donc améliorer leur performance en matière d'insertion et de maintien en emploi, mais aussi en ce qui concerne le développement des compétences des personnes qui bénéficient de leurs interventions, notamment les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

## **Enjeu 2. La réponse adaptée des services publics d'emploi aux besoins en évolution des entreprises et des personnes**

La rareté de main-d'œuvre requiert l'adaptation des interventions des services publics d'emploi aux besoins en mutation d'un nombre croissant d'entreprises qui doivent entreprendre des démarches visant le développement des compétences de leur main-d'œuvre, ou développer et ajuster leurs pratiques de gestion des ressources humaines, dont celles liées à l'attraction, au recrutement, à la rétention et à la gestion de la diversité de la main-d'œuvre.

Pour les entreprises, le défi de l'adaptation est notamment lié au fait que leur environnement se complexifie, en raison de l'évolution rapide des technologies (ex. : robotique, numérique, intelligence artificielle) et du virage que plusieurs ont entrepris vers une économie verte durable afin de lutter contre les changements climatiques. Ces éléments font que les entreprises doivent se moderniser pour rester compétitives, et que les qualifications et compétences dont a besoin la main-d'œuvre pour occuper les emplois et pour s'y maintenir doivent évoluer et être actualisées en conséquence.

Dans ce contexte, les services publics d'emploi sont appelés à se renouveler et à innover, notamment en portant une attention particulière au maintien en emploi des personnes aidées et à l'adaptation des compétences du plus grand nombre de travailleurs.

## **Enjeu 3. La connaissance de l'existence des services publics d'emploi par les personnes et les entreprises et le recours à ces services**

Les défis de rareté de la main-d'œuvre, jumelés au besoin de faire évoluer les compétences de la main-d'œuvre pour répondre aux exigences actuelles du marché du travail, requièrent que les services publics d'emploi et leurs mesures soient adéquatement connus des personnes et des entreprises qui pourraient en bénéficier, et des partenaires du marché du travail.

La réduction du nombre d'individus sans emploi et l'augmentation du nombre d'entreprises affrontant des problématiques de recrutement et de gestion des ressources humaines ont pour conséquence que les nouvelles clientèles des services publics d'emploi peuvent être moins familières avec ce qui leur est offert.

La méconnaissance des services publics d'emploi par leurs utilisateurs pourrait limiter la contribution de ces services à l'intégration ou au maintien des personnes en emploi, et à l'appui d'un nombre suffisant d'entreprises qui pourraient bénéficier de son aide.

# 4.

## LES INDICATEURS

## DE RÉSULTATS CIBLÉS

Afin de mesurer les résultats des interventions des services publics d'emploi, dix indicateurs de résultats sont ciblés pour l'année 2019-2020<sup>3</sup>. Ces indicateurs sont interreliés et témoignent globalement des efforts consacrés à ce plan d'action.

Les indicateurs de mesure des effets des interventions auprès des individus aidés par les services publics d'emploi portent sur des groupes de clientèles spécifiques et prioritaires et mesurent les effets à brève échéance après la fin des interventions (retour en emploi des personnes aidées environ 3 mois suivant la fin de leur participation). Les résultats sont mesurés de deux façons :

- par le dénombrement au cours de l'année du nombre de personnes aidées qui ont été de retour en emploi à brève échéance après la fin des interventions : ces indicateurs sont influencés par le volume de personnes aidées;
- en calculant la proportion des personnes aidées ayant occupé un emploi à brève échéance après la fin des interventions parmi les personnes ayant terminé leur participation au cours de l'année : ces indicateurs sont moins influencés par le nombre de personnes aidées et illustrent l'efficacité des interventions.

Pour les services aux entreprises et à la main-d'œuvre, les indicateurs dénombrement les nouvelles interventions des services publics d'emploi. Une réflexion s'amorcera en 2019-2020 sur les meilleures façons d'évaluer la pertinence et les effets de ces interventions.

Le niveau des cibles des indicateurs de résultats se fonde sur l'état du marché du travail, sur les besoins de la population et des entreprises visées en regard des mesures et services d'emploi et sur les ressources offertes. Comme plusieurs facteurs peuvent influencer l'atteinte des cibles, elles peuvent être révisées en cours d'année, notamment afin de tenir compte des résultats définitifs liés aux indicateurs ciblés du plan d'action 2018-2019 et des changements dans les ressources allouées.

Indicateurs de résultats ciblés	Cibles 2018-2019	Cibles 2019-2020
1. Nombre de personnes ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation (ensemble de la clientèle)	145 500	148 000
2. Proportion des personnes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation (ensemble de la clientèle)	51,5 %	55,5 %
3. Nombre de participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	50 900	52 300

<sup>3</sup> Depuis 2018-2019, les indicateurs de résultats ciblés portent sur l'effet attendu des interventions et non pas sur le volume d'activité réalisé.

Indicateurs de résultats ciblés	Cibles 2018-2019	Cibles 2019-2020
4. Proportion des participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation	58,0 %	59,0 %
5. Nombre de clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	37 000	37 000
6. Proportion des clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation	40 %	40 %
7. Nombre de personnes immigrantes ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation	27 000	27 000
8. Proportion des personnes immigrantes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation	46 %	49 %
9. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (CDRCMO)	7 200	7 500 <sup>4</sup>
10. Nombre d'entreprises nouvellement aidées	12 500	13 901

Les cibles pour les indicateurs de résultats ciblés 2, 6 et 10 sont cohérentes avec celles du Plan stratégique 2019-2023 du Ministère. Deux indicateurs complémentaires des résultats des interventions des services publics d'emploi y sont par ailleurs prévus, soit :

- la proportion d'adultes prestataires réitérants de l'aide financière de dernier recours et sans contrainte à l'emploi, ayant bénéficié d'un accompagnement;
- la proportion des personnes ayant bénéficié d'une aide des services publics d'emploi, qui ont occupé un emploi et dont la présence en emploi a été d'au moins six mois.

Enfin, le Ministère rendra compte publiquement de l'atteinte des cibles des indicateurs de résultats ciblés dans son Rapport annuel de gestion 2019-2020.

4 Cette cible est composée de 6 800 participantes et participants de programmes d'apprentissage en milieu de travail (PAMT) et de 700 participantes et participants des autres stratégies du CDRCMO.

# 5.

## LES ORIENTATIONS

## ET LES STRATÉGIES D'ACTION

Compte tenu des enjeux auxquels font face les services publics d'emploi et le marché du travail québécois, et afin d'atteindre les cibles des indicateurs de résultats ciblés, le plan d'action 2019-2020 est structuré autour de quatre orientations :

Orientation 1 : Connaître et diffuser les besoins actuels et futurs du marché du travail;

Orientation 2 : Soutenir davantage d'entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux conditions actuelles du marché du travail;

Orientation 3 : Intégrer et maintenir en emploi le plus grand nombre de personnes, notamment par le développement des compétences, particulièrement les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que la clientèle de l'assistance sociale;

Orientation 4 : S'assurer d'un bon arrimage des services publics d'emploi avec leurs partenaires et également entre les interventions auprès des individus et celles auprès des entreprises.

### ORIENTATION 1.

### CONNAÎTRE ET DIFFUSER LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Dans un contexte où le marché du travail et les besoins des entreprises se complexifient tout en évoluant rapidement et différemment d'une région à l'autre, une connaissance approfondie des besoins actuels et futurs du marché de travail et la diffusion d'une information sur le marché du travail fiable, à jour et adaptée aux besoins des différents utilisateurs sont essentielles. Cela soutient en effet la prise de décision des utilisateurs et décideurs en matière de main-d'œuvre et d'emploi et contribue à améliorer l'efficacité du marché du travail.

Cette information aide par exemple les chercheurs d'emploi, actuels et futurs, dans leur choix de carrière ou de formation. Elle aide aussi à la prise de décision du personnel des services publics d'emploi et des partenaires, notamment le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI), les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec et avec des organismes à vocation économique. Les entreprises aussi utilisent cette information, par exemple pour prendre certaines décisions en fonction de la disponibilité de la main-d'œuvre ou du niveau des salaires offerts sur le marché.

De plus, l'importance de posséder une connaissance approfondie du marché du travail et de poursuivre le développement d'outils permettant de mieux comprendre les besoins et tendances, tant quantitatifs que qualitatifs, du marché du travail est encore plus déterminante dans le contexte de rareté de la main-d'œuvre. Ces connaissances et outils permettent notamment de mieux comprendre les déséquilibres du marché du travail pour chaque profession tout en considérant les dimensions sectorielles et régionales.

En collaboration avec leurs partenaires, les services publics d'emploi concrétisent cette première orientation en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies qui suivent.

## AXE D'INTERVENTION

### **Le développement d'approches et d'outils en matière d'information sur le marché du travail permettant de mieux soutenir la prise de décision**

- Affiner l'information sur le marché du travail, notamment par la production de perspectives d'emploi par profession pour chaque région (document *État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions*) ainsi que par le développement de la connaissance des causes des déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.
- Mettre en place une veille prospective sur les besoins actuels et futurs de compétences sur le marché du travail.
- Améliorer l'information et les données sur le marché du travail et sur les besoins de main-d'œuvre au Québec et dans les régions, notamment en bonifiant les enquêtes sur le marché du travail.
- Identifier les entreprises ayant des difficultés à pourvoir leurs postes et auprès desquelles les services publics d'emploi agissent de façon proactive pour soutenir la mise en œuvre de la « Grande corvée ».

## AXE D'INTERVENTION

### **La production d'information pour soutenir les partenaires**

- Soutenir la CPMT dans la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre, en adéquation avec les besoins et les perspectives du marché du travail pour l'ensemble du Québec et pour chacune de ses régions.
- Collaborer avec le Conseil emploi métropole (CEM) à la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les compétences du futur.
- Collaborer aux travaux du MIFI relativement à la prospection de main-d'œuvre à l'étranger et à la sélection des immigrants permanents et temporaires, en lui fournissant l'information sur les besoins du marché du travail.
- Collaborer aux travaux du MEES en ce qui concerne notamment la gestion et l'actualisation de l'offre de formation, en lui fournissant l'information sur les besoins du marché du travail.
- Soutenir la production de portraits et d'analyses des besoins du marché du travail par les comités consultatifs sur la main-d'œuvre et par les comités sectoriels de main-d'œuvre.

## AXE D'INTERVENTION

### La diffusion d'information sur le marché du travail

- Améliorer la diffusion de l'information sur le marché du travail auprès des Québécoises et des Québécois en travaillant au développement du thème « Emploi » du site Internet Québec.ca.
- Promouvoir l'information sur le marché du travail, notamment les contenus en ligne et l'information sur les métiers et professions ayant des perspectives d'emploi bonnes ou excellentes.
- Assurer un arrimage avec les comités sectoriels de main-d'œuvre et les partenaires du marché du travail pour améliorer la qualité des perspectives d'emploi par profession et s'assurer d'une compréhension commune de l'utilisation qui en est faite, notamment par le personnel des services publics d'emploi.
- Produire et diffuser mensuellement des bulletins sur le marché du travail ainsi qu'un bulletin trimestriel sur les postes vacants au Québec et dans les différentes régions administratives.
- Produire et diffuser un bulletin de veille présentant des nouvelles, des articles de presse ainsi que d'autres publications en lien avec les mesures actives d'emploi parus au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.

## ORIENTATION 2.

### SOUTENIR DAVANTAGE D'ENTREPRISES DANS L'ADAPTATION DE LEURS PRATIQUES DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES AUX CONDITIONS ACTUELLES DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Le contexte actuel de rareté de la main-d'œuvre pose des défis importants aux entreprises quant à l'attraction, au recrutement et à la rétention d'une main-d'œuvre diversifiée, dont les personnes expérimentées et les personnes immigrantes. Dans ce contexte, la gestion des ressources humaines et le développement des compétences de la main-d'œuvre en emploi deviennent prioritaires pour les employeurs.

Pour différentes raisons, certaines entreprises peuvent plus difficilement composer avec les réalités contemporaines du marché du travail et les nouveaux impératifs liés aux changements technologiques. Les services publics d'emploi seront plus proactifs dans les mesures destinées aux entreprises, notamment les petites et moyennes, afin de soutenir celles-ci dans l'amélioration de la gestion et l'adaptation des compétences de la main-d'œuvre.

Ces interventions constituent par ailleurs un moyen de favoriser l'innovation et l'amélioration de la productivité des entreprises, qui sont des façons de compenser la rareté de main-d'œuvre. D'ailleurs, les entreprises issues des secteurs d'activité économique ou des industries visés par les stratégies de développement économique du gouvernement du Québec profitent en priorité de l'intervention des services publics d'emploi, bien que toutes les entreprises admissibles puissent bénéficier de ces services, selon leurs besoins. Par exemple, avec la « Grande corvée », les services publics d'emploi interviennent de façon proactive auprès des entreprises qui éprouvent des difficultés à pourvoir leurs postes pour les aider à trouver une solution adaptée, et cela, peu importe leur secteur d'activité économique.

Les axes d'intervention retenus afin de structurer les stratégies d'action pour cette orientation sont les suivants.

## AXE D'INTERVENTION

### **Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises, notamment quant au recrutement de main-d'œuvre, à son intégration et à sa rétention**

- Mettre en œuvre la « Grande corvée », par laquelle les services publics d'emploi interviennent de façon proactive partout au Québec auprès des entreprises qui éprouvent des difficultés à pourvoir leurs postes en les aidant à trouver des solutions adaptées à ce problème.
- Promouvoir auprès des entreprises les mesures et services d'emploi, notamment au moyen de campagnes publicitaires et de communications dans les médias.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'offre renouvelée de services aux entreprises, permettant la priorisation et le repérage proactif des entreprises à aider et l'utilisation des outils en ligne d'autodiagnostic en matière de gestion des ressources humaines.
- Soutenir les entreprises dans le cadre de leurs démarches de recrutement, notamment celles ayant amorcé une démarche de recrutement international lorsque toutes les options de recrutement au Québec ont été épuisées, en collaboration avec le MIFI.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance de pratiquer une gestion prévisionnelle de leur main d'œuvre dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, et les accompagner dans leurs démarches.
- Soutenir les entreprises qui souhaitent compenser la rareté de main-d'œuvre par une augmentation de leur productivité, en leur accordant une aide bonifiée pour former leur main-d'œuvre lorsqu'elles acquièrent de nouveaux équipements nécessitant une formation des employés ou lorsqu'elles réorganisent le travail ou les processus à la suite de telles acquisitions.
- Soutenir les entreprises dans leurs initiatives de formation, que ce soit pour l'acquisition de compétences de base ou le perfectionnement de la main-d'œuvre qualifiée démontrant un potentiel de développement, afin de favoriser la rétention du personnel et la croissance de l'organisation.
- Aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de qualification professionnelle liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions, afin d'assurer la protection du public ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs.

## AXE D'INTERVENTION

### **L'accompagnement des entreprises dans la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée**

- Soutenir l'adaptation et l'amélioration des pratiques d'accueil, d'intégration en emploi et de rétention du personnel des entreprises, notamment pour les personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail et pour la clientèle des programmes d'assistance sociale.
- Diffuser le guide sur la gestion de la diversité en entreprise intitulé *Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée – Guide à l'intention des entreprises*.
- Intensifier, dans un effort de collaboration avec le MIFI et le MEES, les interventions en francisation au sein des entreprises, notamment en donnant accès à une offre de services individualisée en milieu de travail.
- Améliorer la réponse des services publics d'emploi aux besoins de main-d'œuvre des entreprises par la poursuite des expérimentations avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec et avec des organismes à vocation économique.

## AXE D'INTERVENTION

### La concertation pour l'emploi et la collaboration aux stratégies gouvernementales de développement économique

- Mettre en œuvre les engagements pris par le Ministère dans les stratégies gouvernementales relatives à un secteur d'activité économique, notamment l'aluminium, le secteur maritime, l'aérospatiale, le numérique et le bioalimentaire.
- Soutenir les entreprises et la main-d'œuvre du secteur forestier et du bois d'œuvre.
- Contribuer au développement du Nord québécois, en collaboration avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) et avec la Société du Plan Nord.
- Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, en collaboration avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).
- Soutenir le développement de l'emploi par des projets économiques d'envergure, notamment pour le soutien à la formation.
- Collaborer à la révision et à la mise en œuvre de la politique d'intervention sectorielle de la CPMT, intitulée *Agir en concertation – Un atout pour l'avenir*.
- Aider les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs et les collectivités à élaborer et à mettre en application des stratégies permettant de faire face aux changements du marché du travail.
- Soutenir l'emploi saisonnier en mettant en œuvre les recommandations relevant des services publics d'emploi du rapport de la Table nationale de concertation sur l'emploi saisonnier, notamment la poursuite du projet pilote visant à former les travailleurs saisonniers lancé en 2018-2019.

### ORIENTATION 3.

**INTÉGRER ET MAINTENIR EN EMPLOI LE PLUS GRAND NOMBRE DE PERSONNES, NOTAMMENT PAR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES, PARTICULIÈREMENT LES PERSONNES FAISANT PARTIE DES GROUPES SOUS-REPRÉSENTÉS SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL AINSI QUE LA CLIENTÈLE DE L'ASSISTANCE SOCIALE**

Pour réduire les difficultés de recrutement des entreprises dans un contexte de rareté de la main-d'œuvre, il est nécessaire de mobiliser toutes les personnes aptes au travail et désirant travailler afin qu'elles complètent leur démarche vers l'emploi. En plus de répondre aux besoins importants de main-d'œuvre, les personnes qui accèdent à l'emploi et se maintiennent sur le marché du travail réussissent à améliorer leurs conditions de vie et atteignent bien souvent l'autonomie financière.

Le chômage de courte durée est une composante importante du chômage au Québec. Vu les conditions économiques enviables actuelles, cette situation est de plus en plus fréquente parmi les types de chômage. Pour outiller les personnes qui sont depuis peu en situation de chômage, les services publics d'emploi offrent diverses activités d'accompagnement, qui proposent notamment l'information sur le marché du travail.

Malgré la bonne situation du marché du travail, les personnes faisant partie de certains groupes restent néanmoins sous-représentées sur ce marché (jeunes sous-scolarisés, travailleuses et travailleurs expérimentés, femmes sous-scolarisées ou monoparentales, personnes immigrantes nouvellement arrivées, personnes judiciarisées, personnes handicapées et autochtones), c'est-à-dire qu'elles présentent des taux d'emploi plus faibles et des taux de chômage plus élevés que la population dans son ensemble. Ces personnes, ainsi que la clientèle de l'assistance sociale, représentent un potentiel de contribution important au marché du travail québécois, et une intervention des services publics d'emploi peut leur permettre de surmonter les obstacles à leur intégration en emploi. Les besoins étant diversifiés, les interventions peuvent notamment viser l'amélioration de leur employabilité au moyen du développement des compétences, ou exiger un accompagnement soutenu, par exemple dans le cadre d'un plan d'intervention adapté.

Pour réduire la pression associée à la rareté de main-d'œuvre, les services publics d'emploi effectuent un suivi rigoureux des indicateurs de résultats ciblés portant sur le retour en emploi des personnes qui bénéficient de leur intervention, et des moyens sont mis en œuvre afin de favoriser la mobilisation et la persévérance des participants aux mesures d'emploi.

Comme le changement des caractéristiques des personnes aidées fait apparaître de nouveaux besoins, les services publics d'emploi doivent innover et faire évoluer leur offre. En 2019-2020, une quinzaine de projets d'expérimentation seront réalisés afin d'expérimenter de nouvelles formules d'intervention en collaboration avec des partenaires locaux, régionaux ou nationaux. Les résultats de ces expérimentations permettront d'adapter les services d'emploi aux réalités contemporaines du marché du travail québécois.

En collaboration avec leurs partenaires, les services publics d'emploi concrétisent la troisième orientation du plan d'action 2019-2020 en s'appuyant sur les axes d'intervention et les stratégies d'action qui suivent.

## **AXE D'INTERVENTION**

### **L'intervention auprès des personnes prêtes à accéder à l'emploi qui ont besoin de recevoir une aide au placement ou d'actualiser certaines compétences**

- Offrir une aide au placement en collaboration avec les partenaires du marché du travail, dont les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec ainsi qu'avec des organismes à vocation économique.
- Veiller à ce que Service Canada repère et dirige vers les services publics d'emploi les participantes et participants de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger en l'absence d'intervention, et offrir à ces personnes des services d'emploi adaptés à leur situation.
- Offrir des formations adaptées aux personnes plus près du marché du travail pour qu'elles développent des compétences leur permettant d'intégrer le marché du travail et de s'y maintenir, notamment des compétences numériques essentielles.
- Renforcer le suivi des personnes qui demeurent sans emploi malgré une participation à une mesure ou à une activité des services publics d'emploi.

## AXE D'INTERVENTION

### La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles jusqu'à une intégration en emploi et un maintien en emploi, notamment des prestataires d'une aide financière de dernier recours

#### Mobilisation

- Promouvoir, notamment par l'utilisation des médias sociaux, les mesures et services d'emploi auprès de nouvelles clientèles afin qu'ils soient mieux connus et plus utilisés.
- Offrir le Programme objectif emploi aux personnes, majoritairement des jeunes et des personnes issues de l'immigration, qui demandent pour la première fois une aide financière de dernier recours, afin qu'elles intègrent le marché du travail et acquièrent une autonomie financière.
- Intervenir de façon renforcée auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours et auprès des personnes déjà prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des caractéristiques favorables à leur intégration au marché du travail, afin de les mettre en mouvement et leur offrir les mesures d'emploi appropriées pour les faire cheminer vers l'emploi.
- Assurer le suivi des pistes d'action favorisant la persévérance et la réussite des participantes et participants aux mesures d'emploi, en faisant évoluer l'offre de services en fonction des besoins des clientèles et du contexte d'intervention.

#### Préparation

- En collaboration avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec, évaluer les compétences des personnes rencontrées et identifier les besoins d'aide à l'emploi.
- Permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion en emploi en vue de leur intégration au marché du travail.

#### Accompagnement des clientèles et maintien en emploi

- Accroître le recours aux mesures ayant des effets structurants sur la démarche vers l'emploi des participantes et participants, notamment les services en approche globale offerts par les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec, lesquels permettent un accompagnement jusqu'à l'emploi.
- Soutenir, par des subventions salariales, l'embauche de personnes ayant des difficultés à intégrer durablement un emploi ou à acquérir une expérience professionnelle, accentuer le recours aux quatre volets du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME) et mettre en œuvre le programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) amélioré.
- Effectuer un suivi post-intervention des personnes n'ayant pas intégré le marché du travail afin d'accroître la proportion des personnes aidées en emploi.
- Poursuivre la mise en œuvre de la mesure Boni au maintien en emploi, prévue au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.
- Effectuer un appel de projets dans chaque région pour expérimenter, dans le cadre de la mesure Recherche et innovation, des façons innovantes de répondre aux besoins du marché du travail, et poursuivre la mise en œuvre des projets déjà en cours en vue d'un réinvestissement dans l'offre globale de services d'emploi.

## AXE D'INTERVENTION

### **Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre sans emploi dont le manque de qualification représente un obstacle à l'intégration et au maintien en emploi**

- Favoriser le développement des compétences recherchées sur le marché du travail par toute combinaison d'approches de formation en vue de l'insertion et du maintien en emploi.
- Informer les chercheurs d'emploi de l'existence du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), un programme de qualification volontaire qui permet à une personne d'apprendre un métier en entreprise en étant soutenue par un compagnon certifié, et accompagner cette main-d'œuvre dans sa démarche de développement des compétences.
- Réaliser, notamment lors d'interventions en formation auprès des personnes sans emploi, des actions favorisant l'utilisation de stages ou d'expériences en milieu de travail.

## AXE D'INTERVENTION

### **L'intervention adaptée aux besoins des clientèles faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail**

- Permettre une plus grande accessibilité des travailleurs étrangers temporaires et de leurs conjoints à certaines mesures et à certains services d'emploi.
- Adapter l'intervention aux besoins diversifiés d'aide à l'emploi par une prise en compte des caractéristiques de la clientèle, comme :
  - les jeunes, en mettant notamment en œuvre les actions de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec qui relèvent des services publics d'emploi;
  - les personnes immigrantes ou issues des minorités visibles, par l'intermédiaire des actions qui relèvent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;
  - les femmes, en mettant en œuvre les engagements du Ministère dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et en réalisant les actions sous la responsabilité du Ministère dans le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024;
  - les personnes handicapées, notamment en mettant en œuvre les mesures relevant des services publics d'emploi qui sont dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 et en valorisant l'ensemble de l'offre de services d'emploi auprès de cette clientèle;
  - les Premières Nations et Inuits, en mettant en œuvre le plan d'action 2017-2022 issu de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits et le Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuits;
  - les personnes judiciairisées, en offrant les services prévus dans l'entente interministérielle 2018-2022 entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique (MSP) visant le développement de l'employabilité, l'intégration et le maintien en emploi des personnes judiciairisées;
  - Les travailleurs expérimentés, notamment par l'Initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés (ICTE) et par la bonification des interventions des services publics d'emploi auprès des travailleurs expérimentés.

## ORIENTATION 4.

### S'ASSURER D'UN BON ARRIMAGE DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI AVEC LEURS PARTENAIRES ET ÉGALEMENT ENTRE LES INTERVENTIONS AUPRÈS DES INDIVIDUS ET CELLES AUPRÈS DES ENTREPRISES

Le maintien de la pertinence, de la cohérence et de la qualité des actions des services publics d'emploi exige une coordination entre le personnel des bureaux locaux de Services Québec, des centres locaux d'emploi et des partenaires nationaux et locaux du marché du travail. Par exemple, la contribution des organismes spécialisés en développement de l'employabilité avec qui Services Québec convient d'ententes pour compléter son offre de services est incontournable pour l'atteinte des objectifs de résultats des services publics d'emploi. Dans ce but, les ressources et le savoir-faire de toutes les parties prenantes doivent être mobilisés autour d'objectifs communs, et chacun doit exercer le mandat qui lui est attribué. Il en est de même en ce qui concerne le partenariat avec les organismes à vocation économique.

Les résultats des enquêtes sur les effets des interventions des services publics d'emploi et sur la satisfaction de la clientèle sont positifs<sup>5</sup> : l'intégration en emploi des participants aux mesures continue de s'améliorer douze mois après la fin de l'intervention, et le taux de satisfaction des individus et des entreprises aidés est élevé. Malgré ces résultats satisfaisants, des efforts accrus doivent être consacrés à la diminution du taux d'abandon des participants aux mesures et à l'amélioration des résultats de retour en emploi, qui sont variables selon les groupes de participantes et de participants. Les besoins accrus des entreprises dans le contexte de rareté de main-d'œuvre doivent par ailleurs être comblés rapidement et convenablement.

Les services publics d'emploi, avec leurs partenaires, doivent donc se donner les moyens d'innover et de faire évoluer leur intervention, notamment pour assurer un meilleur arrimage entre les interventions auprès des individus et auprès des entreprises afin de permettre un meilleur placement en entreprise des participants aux mesures d'emploi. Le décloisonnement des services aux entreprises et des services aux personnes peut, par exemple, prendre la forme de services offerts en entreprise visant l'intégration et le maintien durable en emploi des clientèles, et ce, en partenariat avec les employeurs et les organismes spécialisés en développement de l'employabilité.

De concert avec leurs partenaires, les services publics d'emploi continueront à déployer des efforts pour stimuler les initiatives partenariales porteuses, tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle régionale ou locale, afin d'obtenir des résultats plus concluants et de faire évoluer leur offre en fonction des besoins de la clientèle.

Les axes d'intervention retenus afin de structurer les stratégies d'action pour cette orientation sont les suivants.

<sup>5</sup> BIP, *Enquête sur la situation post-intervention des participantes et participants aux interventions des services publics d'emploi*, 2016, et Écho Sondage, *Enquête sur la situation post-intervention des entreprises aidées par les services publics d'emploi*, présentée au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, août 2012.

## AXE D'INTERVENTION

### La concertation avec les partenaires du marché du travail, pour une plus grande cohérence de l'action des services publics d'emploi

- Resserrer la collaboration entre le secteur Emploi-Québec, la CPMT, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre ainsi que les comités consultatifs afin que l'offre des services publics d'emploi s'ajuste et réponde aux besoins changeants des entreprises et des personnes, dont les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.
- Mener, avec les partenaires concernés, des travaux de réflexion sur l'offre de services et les approches qui favorisent le maintien en emploi.
- Collaborer avec les organismes publics en vue de maximiser les retombées des interventions auprès de la clientèle des services publics d'emploi, dont le MIFI en ce qui concerne la contribution de l'immigration aux besoins du marché du travail, et le MEES en ce qui a trait à l'offre d'une formation qui répond aux besoins du marché du travail.
- Intervenir de concert avec les partenaires des réseaux de l'éducation et de la santé afin d'améliorer les résultats de retour en emploi des personnes vulnérables ou éloignées du marché du travail, ainsi qu'avec le MIFI qui réfère aux services publics d'emploi les personnes immigrantes ayant besoin de soutien pour intégrer un emploi.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec afin que leur prestation de services d'emploi s'ajuste aux besoins actuels et prévisibles des clientèles et du marché du travail, dans le respect du cadre légal et réglementaire et du Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant en employabilité.

## AXE D'INTERVENTION

### L'arrimage entre les services destinés aux individus et les services destinés aux entreprises

- Recourir à des approches d'aide au placement en renforçant les liens des services publics d'emploi avec les employeurs pour répondre au besoin des personnes qui terminent une participation à une mesure active de se trouver un emploi et à celui des employeurs de trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin.
- Poursuivre et évaluer les initiatives visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les chercheuses et chercheurs d'emploi, notamment en collaboration avec les acteurs du milieu socioéconomique.
- Amorcer une réflexion visant à valoriser l'expertise des organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec auprès des entreprises ayant des besoins d'accompagnement concernant l'accueil et l'intégration en emploi de personnes issues de groupes sous-représentés sur le marché du travail ou de clients des programmes d'assistance sociale.
- Mettre en œuvre des approches innovantes renforçant les liens entre les services aux individus et les services aux entreprises, en complémentarité avec les partenaires, dont les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec.

# 6.

## LES RESSOURCES DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI

Plus de 1 700 employés<sup>6</sup> contribuent à la prestation des services publics d'emploi au niveau central ainsi que dans les 165 bureaux de Services Québec et centres locaux d'emploi répartis dans les 17 directions régionales de Services Québec.

Le Fonds de développement du marché du travail (FDMT) est affecté au financement de la mise en œuvre et de la gestion des mesures et programmes dans les domaines de la main-d'œuvre et de l'emploi, ainsi que de la prestation des services publics d'emploi.

En 2019-2020, le budget pour les interventions auprès des individus et des entreprises s'élève à 977,0 millions de dollars. Les sommes proviennent du gouvernement du Québec ainsi que des transferts qu'il reçoit du gouvernement fédéral en vertu des ententes sur le marché du travail. Ces transferts fédéraux peuvent être utilisés :

- pour des mesures de soutien visant l'aide aux personnes admissibles à l'assurance-emploi dans le cadre au Service national de placement;
- pour des mesures et services d'emploi et de formation de la main-d'œuvre destinés aux personnes sans emploi qui ne sont pas des participantes ou des participants de l'assurance-emploi ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs qui ont besoin d'une formation de base ou qui n'ont aucune qualification reconnue.

Le tableau 1 présente chacune des sources de revenus du budget 2019-2020 pour l'intervention des services publics d'emploi.

**Tableau 1. Budget de dépenses pour l'intervention des services publics d'emploi en 2019-2020 (en milliers de dollars)**

<b>Sommes provenant du Québec</b>	155 750,2
<b>Sommes provenant du Canada</b>	
Entente sur le développement du marché du travail (EDMT)	623 642,7
Entente sur le développement de la main-d'œuvre (EDMO)	183 050,0
Autres transferts du gouvernement fédéral	14 600,0
<b>Budget d'intervention du Fonds de développement du marché du travail pour 2019-2020</b>	<b>977 042,9</b>

6 Nombre estimatif basé sur le nombre d'employés en équivalents temps complet (ETC) présenté dans le Rapport annuel de gestion 2017-2018 du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale.

Afin de permettre la prestation de services sur le territoire du Québec, le budget d'intervention est réparti entre les directions régionales en fonction de différents paramètres socioéconomiques. Une portion de ces sommes est toutefois conservée au niveau central et transférée en cours d'année aux directions régionales afin de soutenir des initiatives spécifiques, alors que certaines sommes sont administrées et investies par les unités centrales du Ministère. L'annexe 2 présente la répartition du budget de dépenses 2019-2020 pour l'intervention des services publics d'emploi.

## ANNEXE 1.

### TABLEAU SYNOPTIQUE – PLAN D’ACTION 2019-2020

#### DES SERVICES PUBLICS D’EMPLOI

Enjeu 1. La disponibilité d'une main-d'œuvre compétente dans un contexte où le Québec tend vers le plein emploi	Enjeu 2. La réponse adaptée des services publics d'emploi aux besoins en évolution des entreprises et des personnes	Enjeu 3. La connaissance de l'existence des services publics d'emploi par les personnes et les entreprises et le recours à ces services
<b>Indicateurs de résultats ciblés</b>		
1. Nombre de personnes ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation (ensemble de la clientèle)		148 000
2. Proportion des personnes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation (ensemble de la clientèle)		55,5 %
3. Nombre de participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation		52 300
4. Proportion des participants de l'assurance-emploi ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation		59,0 %
5. Nombre de clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation		37 000
6. Proportion des clients des programmes d'assistance sociale ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation		40 %
7. Nombre de personnes immigrantes ayant occupé un emploi à brève échéance après avoir terminé leur participation		27 000
8. Proportion des personnes immigrantes ayant occupé un emploi à brève échéance parmi les personnes ayant terminé leur participation		49 %
9. Nombre de nouveaux participants aux stratégies du Cadre de développement et de reconnaissance des compétences de la main d'œuvre (CDRCMO)		7 500
10. Nombre d'entreprises nouvellement aidées		13 901

## Orientation 1 : Connaître et diffuser les besoins actuels et futurs du marché du travail

<p>Le développement d'approches et d'outils en matière d'information sur le marché du travail permettant de mieux soutenir la prise de décision</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Affiner l'information sur le marché du travail, notamment par la production de perspectives d'emploi par profession pour chaque région (document <i>État d'équilibre du marché du travail – Diagnostics pour 500 professions</i>) ainsi que par le développement de la connaissance des causes des déséquilibres entre l'offre et la demande de main-d'œuvre.</li> <li>• Mettre en place une veille prospective sur les besoins actuels et futurs de compétences sur le marché du travail.</li> <li>• Améliorer l'information et les données sur le marché du travail et sur les besoins de main-d'œuvre au Québec et dans les régions, notamment en bonifiant les enquêtes sur le marché du travail.</li> <li>• Identifier les entreprises ayant des difficultés à pourvoir leurs postes et auprès desquelles les services publics d'emploi agissent de façon proactive pour soutenir la mise en œuvre de la « Grande corvée ».</li> </ul>
<p>La production d'information pour soutenir les partenaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir la CPMT dans la définition des besoins en développement de la main-d'œuvre, en adéquation avec les besoins et les perspectives du marché du travail pour l'ensemble du Québec et pour chacune de ses régions.</li> <li>• Collaborer avec le CEM à la mise en œuvre du Plan d'action métropolitain sur les compétences du futur.</li> <li>• Collaborer aux travaux du MIFI relativement à la prospection de main-d'œuvre à l'étranger et à la sélection des immigrants permanents et temporaires, en lui fournissant l'information sur les besoins du marché du travail.</li> <li>• Collaborer aux travaux du MEES en ce qui concerne notamment la gestion et l'actualisation de l'offre de formation, en lui fournissant l'information sur les besoins du marché du travail.</li> <li>• Soutenir la production de portraits et d'analyses des besoins du marché du travail par les comités consultatifs sur la main-d'œuvre et par les comités sectoriels de main-d'œuvre.</li> </ul>
<p>La diffusion d'information sur le marché du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Améliorer la diffusion de l'information sur le marché du travail auprès des Québécoises et des Québécois en travaillant au développement du thème « Emploi » du site Internet Québec.ca.</li> <li>• Promouvoir l'information sur le marché du travail, notamment les contenus en ligne et l'information sur les métiers et professions ayant des perspectives d'emploi bonnes ou excellentes.</li> <li>• Assurer un arrimage avec les comités sectoriels de main-d'œuvre et les partenaires du marché du travail pour améliorer la qualité des perspectives d'emploi par profession et s'assurer d'une compréhension commune de l'utilisation qui en est faite, notamment par le personnel des services publics d'emploi.</li> <li>• Produire et diffuser mensuellement des bulletins sur le marché du travail ainsi qu'un bulletin trimestriel sur les postes vacants au Québec et dans les différentes régions administratives.</li> <li>• Produire et diffuser un bulletin de veille présentant des nouvelles, des articles de presse ainsi que d'autres publications en lien avec les mesures actives d'emploi parus au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde.</li> </ul>

## Orientation 2 : Soutenir davantage d'entreprises dans l'adaptation de leurs pratiques de gestion des ressources humaines aux conditions actuelles du marché du travail

Le soutien à la gestion des ressources humaines dans les entreprises, notamment quant au recrutement de la main-d'œuvre, à son intégration et à sa rétention

- Mettre en œuvre la « Grande corvée », par laquelle les services publics d'emploi interviennent de façon proactive partout au Québec auprès des entreprises qui éprouvent des difficultés à pourvoir leurs postes en les aidant à trouver des solutions adaptées à ce problème.
- Promouvoir auprès des entreprises les mesures et services d'emploi, notamment au moyen de campagnes publicitaires et de communications dans les médias.
- Poursuivre la mise en œuvre de l'offre renouvelée de services aux entreprises, permettant la priorisation et le repérage proactif des entreprises à aider et l'utilisation des outils en ligne d'autodiagnostic en matière de gestion des ressources humaines.
- Soutenir les entreprises dans le cadre de leurs démarches de recrutement, notamment celles ayant amorcé une démarche de recrutement international lorsque toutes les options de recrutement au Québec ont été épuisées, en collaboration avec le MIFI.
- Sensibiliser les entreprises à l'importance de pratiquer une gestion prévisionnelle de leur main-d'œuvre dans un contexte de rareté de main-d'œuvre, et les accompagner dans leurs démarches.
- Soutenir les entreprises qui souhaitent compenser la rareté de main-d'œuvre par une augmentation de leur productivité, en leur accordant une aide bonifiée pour former leur main-d'œuvre lorsqu'elles acquièrent de nouveaux équipements nécessitant une formation des employés ou lorsqu'elles réorganisent le travail ou les processus à la suite de telles acquisitions.
- Soutenir les entreprises dans leurs initiatives de formation, que ce soit pour l'acquisition de compétences de base ou le perfectionnement de la main-d'œuvre qualifiée démontrant un potentiel de développement, afin de favoriser la rétention du personnel et la croissance de l'organisation.
- Aider les entreprises à remplir leurs obligations en matière de qualification professionnelle liées à l'exercice de certains métiers ou de certaines fonctions, afin d'assurer la protection du public ainsi que celle des travailleuses et des travailleurs.

Axes d'intervention	Principales stratégies d'action
<p>L'accompagnement des entreprises dans la gestion d'une main-d'œuvre diversifiée</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Soutenir l'adaptation et l'amélioration des pratiques d'accueil, d'intégration en emploi et de rétention du personnel des entreprises, notamment pour les personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail et pour la clientèle des programmes d'assistance sociale.</li> <li>• Diffuser le guide sur la gestion de la diversité en entreprise intitulé <i>Profiter du plein potentiel d'une main-d'œuvre diversifiée – Guide à l'intention des entreprises</i>.</li> <li>• Intensifier, dans un effort de collaboration avec le MIFI et le MEES, les interventions en francisation au sein des entreprises, notamment en donnant accès à une offre de services individualisée en milieu de travail.</li> <li>• Améliorer la réponse des services publics d'emploi aux besoins de main-d'œuvre des entreprises par la poursuite des expérimentations avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec et avec des organismes à vocation économique.</li> </ul>
<p>La concertation pour l'emploi et la collaboration aux stratégies gouvernementales de développement économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre les engagements pris par le Ministère dans les stratégies gouvernementales relatives à un secteur d'activité économique, notamment l'aluminium, le secteur maritime, l'aérospatiale, le numérique et le bioalimentaire.</li> <li>• Soutenir les entreprises et la main-d'œuvre du secteur forestier et du bois d'œuvre.</li> <li>• Contribuer au développement du Nord québécois, en collaboration avec le MERN et avec la Société du Plan Nord.</li> <li>• Collaborer à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, en collaboration avec le MAMH.</li> <li>• Soutenir le développement de l'emploi par des projets économiques d'envergure, notamment pour le soutien à la formation.</li> <li>• Collaborer à la révision et à la mise en œuvre de la politique d'intervention sectorielle de la CPMT, intitulée <i>Agir en concertation – Un atout pour l'avenir</i>.</li> <li>• Aider les employeurs, les associations d'employés et d'employeurs et les collectivités à élaborer et à mettre en application des stratégies permettant de faire face aux changements du marché du travail.</li> <li>• Soutenir l'emploi saisonnier en mettant en œuvre les recommandations relevant des services publics d'emploi du rapport de la Table nationale de concertation sur l'emploi saisonnier, notamment la poursuite du projet pilote visant à former les travailleurs saisonniers lancé en 2018-2019.</li> </ul>

### Orientation 3 : Intégrer et maintenir en emploi le plus grand nombre de personnes, notamment par le développement des compétences, particulièrement les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail ainsi que la clientèle de l'assistance sociale

<p>L'intervention auprès des personnes prêtes à accéder à l'emploi qui ont besoin de recevoir une aide au placement ou d'actualiser certaines compétences</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une aide au placement en collaboration avec les partenaires du marché du travail, dont les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec ainsi qu'avec des organismes à vocation économique.</li> <li>• Veiller à ce que Service Canada repère et dirige vers les services publics d'emploi les participantes et participants de l'assurance-emploi qui courent le risque de voir la durée de leur chômage se prolonger en l'absence d'intervention, et offrir à ces personnes des services d'emploi adaptés à leur situation.</li> <li>• Offrir des formations adaptées aux personnes plus près du marché du travail pour qu'elles développent des compétences leur permettant d'intégrer le marché du travail et de s'y maintenir, notamment des compétences numériques essentielles.</li> <li>• Renforcer le suivi des personnes qui demeurent sans emploi malgré une participation à une mesure ou à une activité des services publics d'emploi.</li> </ul>
<p>La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles jusqu'à une intégration en emploi et un maintien en emploi</p>	<p><b>Mobilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Promouvoir, notamment par l'utilisation des médias sociaux, les mesures et services d'emploi auprès de nouvelles clientèles afin qu'ils soient mieux connus et plus utilisés.</li> <li>• Offrir le Programme objectif emploi aux personnes, majoritairement des jeunes et des personnes issues de l'immigration, qui demandent pour la première fois une aide financière de dernier recours, afin qu'elles intègrent le marché du travail et acquièrent une autonomie financière.</li> <li>• Intervenir de façon renforcée auprès des personnes qui font une demande d'aide financière de dernier recours et auprès des personnes déjà prestataires d'une aide financière de dernier recours ayant des caractéristiques favorables à leur intégration au marché du travail, afin de les mettre en mouvement et leur offrir les mesures d'emploi appropriées pour les faire cheminer vers l'emploi.</li> <li>• Assurer le suivi des pistes d'action favorisant la persévérance et la réussite des participantes et participants aux mesures d'emploi, en faisant évoluer l'offre de services en fonction des besoins des clientèles et du contexte d'intervention.</li> </ul> <p><b>Préparation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En collaboration avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec, évaluer les compétences des personnes rencontrées et identifier les besoins d'aide à l'emploi.</li> <li>• Permettre à des personnes défavorisées sur le plan de l'emploi d'acquérir ou de développer des compétences personnelles et des compétences liées à l'insertion en emploi en vue de leur intégration au marché du travail.</li> </ul>

Axes d'intervention	Principales stratégies d'action
<p>La mobilisation, la préparation et l'accompagnement des clientèles jusqu'à une intégration en emploi et un maintien en emploi (<i>suivre</i>)</p>	<p><b>Accompagnement des clientèles et maintien en emploi</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accroître le recours aux mesures ayant des effets structurants sur la démarche vers l'emploi des participantes et participants, notamment les services en approche globale offerts par les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec, lesquels permettent un accompagnement jusqu'à l'emploi.</li> <li>• Soutenir, par des subventions salariales, l'embauche de personnes ayant des difficultés à intégrer durablement un emploi ou à acquérir une expérience professionnelle, accentuer le recours aux quatre volets du Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIME) et mettre en œuvre le programme Intégration en emploi de personnes formées à l'étranger référées par un ordre professionnel (IPOP) amélioré.</li> <li>• Effectuer un suivi post-intervention des personnes n'ayant pas intégré le marché du travail, afin d'accroître la proportion des personnes aidées en emploi.</li> <li>• Poursuivre la mise en œuvre de la mesure Boni au maintien en emploi, prévue au Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023.</li> <li>• Effectuer un appel de projets dans chaque région pour expérimenter, dans le cadre de la mesure Recherche et innovation, des façons innovantes de répondre aux besoins du marché du travail, et poursuivre la mise en œuvre des projets déjà en cours en vue d'un réinvestissement dans l'offre globale de services d'emploi.</li> </ul>
<p>Le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre sans emploi dont le manque de qualification représente un obstacle à l'intégration et au maintien en emploi</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser le développement des compétences recherchées sur le marché du travail par toute combinaison d'approches de formation en vue de l'insertion et du maintien en emploi.</li> <li>• Informer les chercheurs d'emploi de l'existence du Programme d'apprentissage en milieu de travail (PAMT), un programme de qualification volontaire qui permet à une personne d'apprendre un métier en entreprise en étant soutenue par un compagnon certifié, et accompagner cette main-d'œuvre dans sa démarche de développement des compétences.</li> <li>• Réaliser, notamment lors d'interventions en formation auprès des personnes sans emploi, des actions favorisant l'utilisation de stages ou d'expériences en milieu de travail.</li> </ul>

Axes d'intervention	Principales stratégies d'action
<p>L'intervention adaptée aux besoins des clientèles faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre une plus grande accessibilité des travailleurs étrangers temporaires et de leurs conjoints à certaines mesures et à certains services d'emploi.</li> <li>• Adapter l'intervention aux besoins diversifiés d'aide à l'emploi par une prise en compte des caractéristiques de la clientèle, comme :             <ul style="list-style-type: none"> <li>» les jeunes, en mettant notamment en œuvre les actions de la Stratégie d'action jeunesse 2016-2021 du gouvernement du Québec qui relèvent des services publics d'emploi;</li> <li>» les personnes immigrantes ou issues des minorités visibles, par l'intermédiaire des actions qui relèvent du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale dans la Stratégie d'action en matière d'immigration, de participation et d'inclusion 2016-2021 du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration;</li> <li>» les femmes, en mettant en œuvre les engagements du Ministère dans la Stratégie gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes vers 2021 et en réalisant les actions sous la responsabilité du Ministère dans le Programme d'accès à l'égalité des femmes dans l'industrie de la construction 2015-2024;</li> <li>» les personnes handicapées, notamment en mettant en œuvre les mesures relevant des services publics d'emploi qui sont dans la Stratégie nationale pour l'intégration et le maintien en emploi des personnes handicapées 2019-2024 et en valorisant l'ensemble de l'offre de services d'emploi auprès de cette clientèle;</li> <li>» les Premières Nations et Inuits, en mettant en œuvre le plan d'action 2017-2022 issu de la Stratégie ministérielle d'intégration professionnelle des Premières Nations et des Inuits et le Programme d'aide à l'intégration en emploi des membres des Premières Nations et des Inuits;</li> <li>» les personnes judiciairisées, en offrant les services prévus dans l'entente interministérielle 2018-2022 entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et le ministère de la Sécurité publique visant le développement de l'employabilité, l'intégration et le maintien en emploi des personnes judiciairisées;</li> <li>» les travailleurs expérimentés, notamment par l'Initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés (ICTE) et par la bonification des interventions des services publics d'emploi auprès des travailleurs expérimentés.</li> </ul> </li> </ul>

### Orientation 4 : S'assurer d'un bon arrimage des services publics d'emploi avec leurs partenaires et également entre les interventions auprès des individus et celles auprès des entreprises

La concertation avec les partenaires du marché du travail, pour une plus grande cohérence de l'action des services publics d'emploi

- Resserrer la collaboration entre le secteur Emploi-Québec, la CPMT, les conseils régionaux des partenaires du marché du travail, les comités sectoriels de main-d'œuvre ainsi que les comités consultatifs afin que l'offre des services publics d'emploi s'ajuste et réponde aux besoins changeants des entreprises et des personnes, dont les personnes faisant partie des groupes sous-représentés sur le marché du travail.
- Mener, avec les partenaires concernés, des travaux de réflexion sur l'offre de services et les approches qui favorisent le maintien en emploi.
- Collaborer avec les organismes publics en vue de maximiser les retombées des interventions auprès de la clientèle des services publics d'emploi, dont le MIFI en ce qui concerne la contribution de l'immigration aux besoins du marché du travail, et le MEES en ce qui a trait à l'offre d'une formation qui répond aux besoins du marché du travail.
- Intervenir de concert avec les partenaires des réseaux de l'éducation et de la santé afin d'améliorer les résultats de retour en emploi des personnes vulnérables ou éloignées du marché du travail, ainsi qu'avec le MIFI qui réfère aux services publics d'emploi les personnes immigrantes ayant besoin de soutien pour intégrer un emploi.
- Poursuivre le partenariat avec les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec afin que leur prestation de services d'emploi s'ajuste aux besoins actuels et prévisibles des clientèles et du marché du travail, dans le respect du cadre légal et réglementaire et du Protocole de reconnaissance et de partenariat entre Emploi-Québec et les organisations communautaires œuvrant en employabilité.

Axes d'intervention	Principales stratégies d'action
<p>L'arrimage entre les services destinés aux individus et les services destinés aux entreprises</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>● Recourir à des approches d'aide au placement en renforçant les liens des services publics d'emploi avec les employeurs pour répondre au besoin des personnes qui terminent une participation à une mesure active de se trouver un emploi et à celui des employeurs de trouver la main-d'œuvre dont ils ont besoin.</li> <li>● Poursuivre et évaluer les initiatives visant à favoriser les rencontres entre les employeurs et les chercheuses et chercheurs d'emploi, notamment en collaboration avec les acteurs du milieu socioéconomique.</li> <li>● Amorcer une réflexion visant à valoriser l'expertise des organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec auprès des entreprises ayant des besoins d'accompagnement concernant l'accueil et l'intégration en emploi de personnes issues de groupes sous-représentés sur le marché du travail ou de clients des programmes d'assistance sociale.</li> <li>● Mettre en œuvre des approches innovantes renforçant les liens entre les services aux individus et les services aux entreprises, en complémentarité avec les partenaires, dont les organismes spécialisés en développement de l'employabilité ayant conclu des ententes de services avec les directions régionales de Services Québec.</li> </ul>

## ANNEXE 2.

# RÉPARTITION DU BUDGET DE DÉPENSES 2019-2020 POUR L'INTERVENTION DES SERVICES PUBLICS D'EMPLOI (EN MILLIERS DE DOLLARS)

<b>Enveloppe centralisée</b>		
Intervention sectorielle	17 342,0	
Réserve de stabilisation et autres réserves	11 494,4	
Conseil emploi métropole	1 500,0	
<b>Total - Enveloppe centralisée</b>	<b>30 336,4</b>	
<b>Enveloppe régionale</b>		
Budget de base	549 846,1	
Entente sur le développement de la main-d'œuvre	85 070,5	
Services d'aide à l'emploi des carrefours jeunesse emploi	48 217,2	
Services spécialisés Jeunes	12 772,5	
Secteur forêt	6 800,0	
Acier et aluminium	6 600,0	
Travailleurs saisonniers	8 000,0	
PRIME <sup>1</sup> et francisation en milieu de travail	12 500,0	
Réserve de stabilisation répartie aux directions régionales	10 552,6	
<b>Enveloppe répartie entre les directions régionales</b>	<b>740 358,9</b>	
Programme de subventions aux entreprises adaptées	101 847,6	
Formation du MEES	60 000,0	
Initiative ciblée pour les travailleurs expérimentés	6 500,0	
Projets économiques d'envergure	15 000,0	
Réserve de stabilisation	23 000,0	
<b>Autres budgets centralisés accordés en cours d'année aux directions régionales</b>	<b>206 347,6</b>	
<b>Total - Enveloppe régionale</b>	<b>946 706,5</b>	
<b>Total - Budget d'intervention 2019-2020<sup>2</sup></b>	<b>977 042,9</b>	

Enveloppe répartie entre les directions régionales		
Bas-Saint-Laurent		21 666,7
Saguenay-Lac-Saint-Jean		30 225,1
Capitale-Nationale		51 788,9
Mauricie		31 483,2
Estrie		30 596,2
Montréal		212 876,8
Outaouais		31 338,8
Abitibi-Témiscamingue		15 398,4
Côte-Nord		10 565,8
Nord-du-Québec		4 282,0
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine		18 706,2
Chaudière-Appalaches		30 653,5
Laval		27 968,8
Lanaudière		39 981,0
Laurentides		46 432,1
Montérégie		114 465,2
Centre-du-Québec		21 930,2
<b>Enveloppe des directions régionales</b>		<b>740 358,9</b>

Note 1. Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME).

Note 2. Si les crédits et le budget indiqués devaient différer, des ajustements seront apportés au budget d'intervention 2019-2020 et à la répartition.







